



Dispositifs d'aides à la prise d'une licence (ou renouvellement) 2025/2026

Dispositif	Collectivité - partenaire	Bénéficiaires	Procédure	Date limite	Montant de l'aide	Effets
Chèques découverte Pontcharra	Aide délivrée par la commune	Enfants habitant à Pontcharra, âgés de 6 à 16 ans	Inscrire en septembre votre enfant directement auprès du club, vous bénéficierez d'une réduction immédiate sur votre inscription. Vous n'avez plus à retirer de dossier en Mairie, le club se chargera de vérifier l'éligibilité de votre enfant au dispositif.	Date de validité : <u>30 novembre 2025</u>	60 euro max	Présenter un justificatif de domicile à Pontcharra de moins de 3 mois ; un justificatif de son âge (né entre 2009 et 2019) . > Réduction sur la licence, à déduire du chèque
Carte Tattoo	Département de l'Isère	- Résider en Isère - Enfant scolarisé dans un collège public ou privé, établissements spécialisés ou professionnel, IME, enseignement à distance pour la prochaine rentrée scolaire	Site : www.isere.fr - créez votre compte personnel via la rubrique démarche en ligne - Isere connect - afin d'accéder à la plateforme d'inscription Tattoo Isère. - munissez-vous de votre numéro d'allocataire Caf/	Inscription <u>avant le 31 mai 2026</u>	Montant souhaité à déduire du montant de la carte Tattoo (maximum 60 euro)	Présenter la carte à l'inscription en indiquant le montant souhaité en déduction de la licence (jusqu'à 60 euro) > Réduction sur la licence, à déduire du chèque

			<p>ou d'un justificatif d'identité et de domicile.</p> <ul style="list-style-type: none"> – Une fois votre demande validée par les services du Département, vous recevrez votre carte dans votre boîte aux lettres . Cette carte est valable pour toute la scolarité et la demande est à faire seulement la 1ère année 			
Pass sport national	Etat (par le biais des directions régionales)	<p>Bénéficiaires :</p> <p>Le Pass'Sport s'adresse aux jeunes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de 14 à 17 ans révolus bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) ; • de 6 à 19 ans révolus bénéficiant de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) ; • de 16 à 30 ans bénéficiant de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) ; • étudiants boursiers et les bénéficiaires 	<p>Au cours de la dernière semaine du mois d'août 2025, un email est envoyé par le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, aux jeunes et aux familles éligible.</p> <p>Cet email contient un QR code ou code alphanumérique Pass'Sport permettant de bénéficier d'une déduction de 70€ au moment de l'inscription dans un club sportif éligible.</p>	Date de validité : 31 décembre 2025.	70 euro	<p>Présentation du code par le jeune à la rentrée sportive, au moment de l'inscription pour bénéficier d'une réduction immédiate de 70 € sur le coût de l'adhésion</p> <p>> déduction à prendre en compte pour le chèque</p>

		d'une aide annuelle du Crous de moins de 28 ans				
Carte Pass'régi	Carte délivrée par la région	Lycéen, apprenti de 16 à 25 ans, jeune en missions locales, étudiant en formations sanitaires ou sociales Montant : 30 euro (ou 60 € pour : les jeunes en situation de handicap, les jeunes pratiquant une activité physique adaptée en cas d'affection de longue durée)	Commande de carte sur l'appli mobile Pass'Région ou en ligne, en indiquant le nom de l'établissement et de la filière	Date de validité : 31 août 2026	30 euro ou 60 euro	Présenter la carte à l'inscription, son numéro sera noté sur la demande de licence > déduction à appliquer sur le chèque
Réduction famille	1ère Compagnie de tir à l'arc de Pontcharra	A partir de l'inscription d'un second archer d'une même famille	Application automatique	–	8 euro	> Déduction du montant du chèque à l'inscription

Contact : pontcharc@hotmail.fr (Fleur : 06.44.85.48.09)